

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR MICHEL LAUZON

VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF ET CHEF DE LA DIRECTION
FINANCIÈRE

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
DE LA BANQUE LAURENTIENNE

LE 1^{er} AVRIL 2015

NOTES DE L'ALLOCATION PRONONCÉE PAR
M. MICHEL LAUZON,
VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF ET
CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE
BANQUE LAURENTIENNE

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
LE 1^{er} AVRIL 2015 À 9 H 30
AU MONUMENT-NATIONAL, À MONTRÉAL

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les actionnaires et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'évolution de l'environnement technologique. Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

ADOPTION DE LA NORME IFRS MODIFIÉE RELATIVE À LA PRÉSENTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Avec prise d'effet le 1er novembre 2014, la Banque a adopté les modifications à la Norme internationale d'information financière (IFRS) relative à la présentation des instruments financiers, qui clarifiaient les exigences en matière de compensation des instruments financiers et qui exigeaient le retraitement de l'information comparative et des mesures financières de 2014 de la Banque. Des informations additionnelles sur l'incidence de l'adoption figurent également dans les notes des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités et dans les informations supplémentaires présentées pour le premier trimestre 2015.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La Banque utilise à la fois les PCGR et certaines mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer sa performance. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent aux investisseurs et aux analystes des renseignements utiles afin de leur permettre de mieux apprécier les résultats financiers de la Banque et d'effectuer une analyse plus rigoureuse de son potentiel de rentabilité et de croissance.

Seule l'allocation prononcée fait foi.

Mesdames et messieurs,

Résultats de 2014

L'exercice 2014 a été une autre année d'excellente performance pour la Banque Laurentienne. Nous avons en effet enregistré un résultat net de 140,4 millions \$, ou 4,50 \$ par action. Toutefois, en excluant les éléments d'ajustement reliés principalement à l'intégration de la Fiducie AGF et aux charges de restructuration, le résultat net ajusté s'est établi à 163,6 millions \$, ou 5,31 \$ par action, alors que le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté a été de 11,9 %. Avec cette performance, la Banque a donc affiché une autre année record, sur une base ajustée.

Ces résultats sont le fruit de notre gestion disciplinée des coûts, de notre solide qualité de crédit et de l'efficacité de nos stratégies de développement de marchés.

Sur le plan des coûts, tout d'abord, la Banque a poursuivi ses efforts afin d'optimiser ses processus et d'accroître son efficacité générale. En excluant les éléments d'ajustement, dont les frais d'exploitation liés à l'intégration des opérations de la Fiducie AGF et les frais de restructuration, notre ratio d'efficacité ajusté s'est considérablement amélioré, passant de 72,8 % à 71,0 %.

Nous continuons par ailleurs d'être très satisfaits de la qualité du crédit des portefeuilles de prêts. En 2014, les provisions pour pertes sur prêts se sont établies à 42 millions \$, ce qui équivaut à un ratio de provisions pour pertes sur prêts en pourcentage des prêts et acceptations bancaires moyens de seulement 15 points de base, meilleur que celui des six grandes banques canadiennes.

La Banque affiche un bilan et des fonds propres solides. Les prêts et acceptations bancaires totalisaient 27 milliards \$ à la fin de 2014, une hausse de 47 % au cours des cinq derniers exercices, et les dépôts se sont établis à plus de 24 milliards \$, une amélioration de 34 % sur la même période. Tant la croissance interne que les acquisitions stratégiques ont contribué à ces résultats.

À propos de notre bilan, l'un des éléments importants de la stratégie de la Banque au cours des dernières années a été la diversification de ses opérations. Aujourd'hui, la répartition sectorielle et géographique de nos prêts ainsi que nos sources diverses et équilibrées de dépôts constituent une force non négligeable. Cette diversification accrue fait en sorte que la rentabilité de la Banque provenant d'opérations avec des clients situés à l'extérieur du Québec représente maintenant environ 50 % de celle-ci.

Dans un environnement économique, réglementaire et concurrentiel complexe, la Banque a su améliorer sa capitalisation au cours de 2014. En effet, le ratio de fonds propres de première catégorie en actions ordinaires en rapport aux actifs pondérés par les risques est passé de 7,6 % en octobre 2013 à 7,9 % à la fin de l'exercice 2014. De plus, le conseil d'administration a pu augmenter le dividende sur actions ordinaires à trois reprises récemment, soit en décembre 2013, en juin 2014 et encore en décembre 2014. Le ratio de versement du dividende est resté près de la fourchette inférieure de notre politique interne, sur une base ajustée. Au cours des cinq derniers exercices, le dividende trimestriel a ainsi augmenté de 50 %. Enfin, reconnaissant la progression de la rentabilité de la Banque, la solidité de son bilan et la justesse de son plan d'affaires, la

firme de notation DBRS a augmenté d'un cran la cote de crédit intrinsèque de la Banque cet automne à A (bas).

Résultats du premier trimestre 2015

Le 26 février dernier, nous avons annoncé les résultats du premier trimestre 2015. Le résultat net a atteint 35,8 millions \$, ou 40,5 millions \$, en excluant les éléments d'ajustement. Le résultat par action et le rendement des capitaux propres ajustés ont été respectivement de 1,32 \$ et 11,3 %. Ces excellents résultats au premier trimestre ont été malgré tout affectés négativement, d'une valeur de 4 sous par action, par la réduction du taux de financement à un jour de la Banque du Canada. Il s'agit toutefois d'une incidence temporaire, qui devrait se renverser complètement au cours des prochains trimestres.

Objectifs financiers

Comme à chaque année, la Banque s'est fixé des objectifs financiers pour l'exercice 2015. Ceux-ci prévoient une croissance du résultat dilué par action ajusté de 5 % à 8 %, un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté de 12 % ou plus, un ratio d'efficacité ajusté inférieur à 71 %, un levier d'exploitation ajusté positif et un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires supérieur à 7 %.

À moyen terme, grâce à nos stratégies et à nos solides fondations, nous visons une croissance annuelle de notre résultat net par action de 5 % à 10 %, et une amélioration de notre ratio d'efficacité sous la barre des 68 %. Pour y parvenir, nous nous assurerons que notre levier d'exploitation demeure positif. Bien entendu, nous maintiendrons des ratios de fonds propres confortablement au-dessus des exigences réglementaires.

Nous sommes donc satisfaits de la performance de la Banque, tant en 2014 qu'au premier trimestre 2015, et sommes confiants dans le développement futur de la Banque.